

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit et le lundi 28 Mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CIRQ SOUILLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard MOTTIN.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 Mai 2018

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 10

Présents : 9

Votants : 10

Présents : BADEBEC Séverine, CALLES Claude, ECTORS Cécile, ESCAPOULADE Alain, MAURY Gérard, MOTTIN Gérard, SAUTOU Nicole, THIEBEAU Olivier, VIGOR Jean-Marie,

Absents excusés : HAHUSSEAU Christiane, pouvoir à ESCAPOULADE Alain

Secrétaire de séance : ESCAPOULADE Alain

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du CM du 03 Avril 2018
- Délibération :
 - Accord à la CCQB pour achever la procédure de modification du PLU
 - Convention SDAIL pour réfection du mur de soutènement
 - Choix maître d'œuvre pour l'assainissement du bourg
 - Achat de parcelles de terrain
 - Décisions modificatives aux Budgets
 - Réfection du mur de soutènement : nouveau plan de financement
- Questions Diverses

Le compte rendu de la séance précédente, n'appelant pas d'observation, est approuvé à l'unanimité.

- **Délibérations**

- **Accord à la CCQB pour achever la procédure de modification du PLU**

Gérard rappelle que la CCQB est compétente en matière de PLU intercommunal depuis le 1^{er} janvier 2018, mais ne finance pas les modifications en cours. Pour que la procédure de révision puisse être poursuivie par la CCQB, la commune qui l'a engagé doit donner son accord.

Après avoir entendu l'exposé de Gérard et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à la CCQB pour poursuivre la modification du PLU engagée avant le transfert de compétence.

- **Convention SDAIL pour réfection du mur de soutènement**

Nous avons fait appel au SDAIL pour nous assister

Pour bénéficier de l'assistance du SDAIL dans la maîtrise d'œuvre pour la réfection du mur de soutènement de la terrasse, il nous est demandé de signer avec eux une convention fixant les conditions de cette aide.

Après en avoir délibéré, suite aux explications de Gérard, le Conseil l'autorise à signer cette convention.

- **Choix maître d'œuvre pour l'assainissement du bourg**

Suite à l'appel d'offre lancé auprès de trois entreprises, nous avons reçu deux réponses seulement qui ont été examinées, avec l'aide, et selon un barème de notation établi par le SYDED. Le résultat, expliqué par Gérard au conseil est le suivant :

DEJANTE Eau & Environnement : note 16.13 pour un montant de 8 995.50 €
TSA 24 : note 12.93 pour un montant de 11 941.00 €

L'entreprise DEJANTE a donc été retenue et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. le maire à signer tous documents utiles.

- **Achat de parcelles de terrain**

Lors de sa séance du 16 mars 2018, le Conseil municipal a validé le principe de l'achat de trois parcelles de terrain devant permettre la réalisation de l'assainissement du bourg et d'une petite parcelle supportant une bâtisse en très mauvais état à vocation de local communal permettant par ailleurs la réhabilitation de l'îlot central du bourg.

L'estimation des frais ayant été communiquée par le notaire, le montant global s'élèverait à 7770.50 € à imputer sur l'opération non affectée budgétée sur l'exercice. Le conseil se prononce favorablement sur l'achat de ces parcelles.

Décisions modificatives aux Budgets

Le Maire indique au conseil municipal que des erreurs de saisies ayant été faites au budget il y a lieu de procéder aux décisions modificatives suivantes :

- Objet : Emprunts - Erreur d'imputation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de la commune sur l'exercice 2018

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
040	1641	102			Emprunts en euros	40 000,00
					Total	40 000,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
040	1641	102			Emprunts en euros	-40 000,00
					Total	- 40 000,00

- **Objet : Amortissements des subventions Budget eau**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget eau de l'exercice 2018

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
040	1391	OPFI			subvention d'investissement	572,75
					Total	572,75

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
23	2315	10001			Installations, matériel et outillage techniqu...	-572,75
					Total	-572,75

- **Objet : Amortissements du réseau Budget eau**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget eau de l'exercice 2018

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	2156	10001			réseaux	2 054,00
Total						2 054,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
040	2818	OPFI			AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	808,00
040	28156	OPFI			Matériel spécifique d'exploitation	1 246,00
Total						2 054,00

○ **Réfection du mur de soutènement : nouveau plan de financement**

Par manque d'éléments, ce point sera abordé lors d'un prochain conseil.

• **Informations**

- La mairie a acheté 2 composteurs individuels : un sera installé à la salle et l'autre près des poubelles du bourg à disposition des logements.
- Les deux charmes près de la salle polyvalente ont été élagués
- La haie gênant la visibilité au Mas de Maury a été taillée

• **Questions Diverses**

- Le recensement des habitants de la commune aura lieu début 2019.
 - le dimanche 10 juin 2018 une messe sera célébrée à saint cirq souillaguet.
 - Fibre optique : pas de nouvelles informations, ni sur la date des travaux ni sur le coût probable pour les utilisateurs
 - Compteurs linky : la problématique de l'installation de ces compteurs est de nouveau abordée, suite à réception de lettres recommandées d'usagers refusant la pose et de demandes verbales en mairie
- Après échanges, le conseil décide de rédiger une motion demandant à l'opérateur :
- d'aviser suffisamment en amont les usagers de la pose
 - de respecter leur choix tout en les informant des conséquences potentielles en cas de refus

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45 mn